

Commune de PUYMIROL

COMPTE RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL DU 29 DECEMBRE 2015

L'an deux mil quinze et le 4 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de Puymirol, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **M. Jean-Louis COUREAU**, Maire de PUYMIROL

Date de convocation : 17 décembre 2015

Présents : COUREAU Maire MÜNCH ITIE BOSCH COUMES-LAUCATE Adjoint GASTALDELLO GRODECOEUR STUTTERHEIM BIDOU PECHABADEN

Pouvoirs : LEYDET à MUNCH RAFFIN à ITIE SOULA à COUREAU

Absents excusés : HOTTON GOUYON

Mme GASTALDELLO a été élue secrétaire de séance.

LECTURE & APPROBATION DE LA SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2015

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents qui signent le registre.

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

DELIBERATION N° D-2015-0074: DESIGNATION des COMMISSIONS COMMUNALES : rectifications

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal, que par délibérations en date du 28 mars 2014 et 18 décembre 2014, les commissions communales ont été créées et les commissaires désignés.

Il indique également que des commissaires ont émis le souhait de ne plus siéger et qu'en conséquence il convient d'apporter des modifications aux désignations comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2016.

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE : M. GOUYON Christian est remplacé par Mme BOSCH Monique, le reste sans changement.

COMMISSION PATRIMOINE – ENVIRONNEMENT – VOIRIE – ENTREPRISES : M SOULA Jacques est remplacé par M. MUNCH Pierre, le reste sans changement.

COMMISSION SECURITE – PCS – GOLFECH CEDRALIS – PLAN CANICULE – RESERVE COMMUNALE SECURITE CIVILE : M. GOUYON Christian est remplacé par M. MUNCH Pierre, le reste sans changement.

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ les modifications des désignations des commissaires telles que présentées ci-dessus.

DELIBERATION N° D-2015-0075 : DESIGNATION des DELEGUES AU S.I. TRANSPORTS D'ELEVES

Vu le CGCT

Considérant qu'il convient de désigner, pour représenter la commune au Syndicat Intercommunal de Transports d'Elèves, 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE

Délégués titulaires

Mme Sarah GASTALDELLO

M. Jean-Raymond COUMES-LAUCATE

Délégué suppléant

M. Jean-Louis COUREAU

LA PRESENTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE CELLE DU 28 MARS 2014

DELIBERATION N° D-2015-0076 : CREATION POSTES PERMANENTS D'ADJOINTS ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE TERRITORIAUX

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, et de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade et les promotions internes. En cas de suppression d'emplois, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant la nécessité de créer, au sein du service technique, un emploi permanent d'agent technique polyvalent au grade d'Adjoint Technique Territorial 1^{ère} classe suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 21/05/2015,

Considérant la nécessité de renforcer les effectifs du service administratif pour remplir les missions nouvelles d'administration du site internet et d'animation du poste communication-tourisme, par la création d'un emploi d'agent administratif au grade d'Adjoint Administratif Territorial 2^{ème} classe à temps non complet,

Le Maire propose à l'assemblée,

- de créer :
 - un emploi au grade d'Adjoint Technique Territorial 1^{ère} classe à temps complet
 - un emploi au grade d'Adjoint Administratif Territorial 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires
- de valider le tableau des effectifs de la collectivité au 01/01/2016 :

EFFECTIFS TITULAIRES PERMANENTS				
Filière et Grade	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Rédacteur	B	1	1	
Adjoint Administratif Territorial 2 ^{ème} classe	C	3	3	1 (28h)
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint Technique Territorial 1 ^{ère} classe	C	1	1	
Adjoint Technique Territorial 2 ^{ème} classe	C	8	6	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE

- de CREER ces 2 emplois permanents
- d'ADOPTER le nouveau tableau des effectifs
- DECLARE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget, chapitres et articles prévus à cet effet.

DELIBERATION N° D-2015-0077 : CREATION D'UN PARKING SECURISE BOURG Bastide : demande de subvention « AMENDES de POLICE »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la décision de réaliser des travaux de création d'un parking sécurisé, rue des Amours, au centre de l'espace de loisirs constitué par la piscine, le snack-bar et les gîtes estivaux.

Les devis présentés font apparaître un coût de réalisation HT de 18 582.32 €, soit 22 298.78 € TTC.

Il indique également que la Commune peut obtenir une aide du Conseil départemental au titre de la répartition des amendes de police.

Après examen des devis et en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE

- d'entreprendre les travaux de création d'un parking sécurisé
- de solliciter l'aide du Conseil départemental
- d'approuver le plan de financement suivant :
 - Conseil départemental : 7 413 €
 - Autofinancement : 14 885.78 €
- d'inscrire au budget la part restant à la charge de la commune.

DELIBERATION N° D-2015-0078 : EMPRISE des CHEMINS RURAUX

Monsieur le Maire rappelle les termes de l'article D.161-8-11 du Code Rural de la Pêche Maritime (CRPM) et indique que l'emprise des chemins ruraux de la commune pourrait être portée à 5 mètres minimum.

Il précise également que cet élargissement de l'emprise se fera dans le cadre du domaine appartenant à la commune.

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré,

DECIDE, à compter du 1^{er} janvier 2016, de porter l'emprise des chemins ruraux de la commune à 5 mètres minimum.

DELIBERATION N° D-2015-0079 : ACHAT PIECE DE COLLECTION

Monsieur le Maire indique qu'il a été destinataire d'une proposition de vente d'une maquette d'abbaye, au prix de 200 €

Il indique également que cette pièce pourrait être exposée au musée de la Commune.

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré,

ACCEPTTE le principe de l'acquisition de cette maquette d'abbaye au prix de 200 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces permettant d'authentifier cet achat

DELIBERATION N° D-2015-0080 : MOTION portant sur la restructuration du bureau des douanes et la disparition de la brigade de surveillance et d'intervention des douanes d'Agen.

La démarche de modernisation de l'action publique engagée par le gouvernement, dans un contexte budgétaire contraint, a amené le Ministère des Finances à élaborer un projet stratégique qui doit

progressivement se traduire dans de nouvelles modalités d'action des Douanes, notamment au travers de son organisation.

A l'intérieur de cette démarche de modernisation, il est effectivement stratégique pour notre pays que le Ministère des Finances s'engage dans la durée et le plus énergiquement possible dans la voie de la dématérialisation et dans l'utilisation préférentielle d'internet comme support de ses relations avec les citoyens. Ce choix stratégique aura bien entendu des impacts sur le maillage territorial pertinent des implantations du Ministère des Finances. Par contre, il nous apparaît pertinent qu'en même temps, les fonctions de contrôle (qu'elles soient douanières ou fiscales) soient renforcées et implantées au plus près des concitoyens.

La Direction Régionale des Douanes de Bordeaux élabore une restructuration de ses services, qui prévoit, entre autres, la réorganisation des bureaux des douanes et la suppression des brigades de surveillance et d'intervention d'Agen, Albi, Arcachon et Cambo.

Or, la fin de la présence des services douaniers affecterait le contrôle quotidien dans notre département, véritable carrefour traversé par les deux axes majeurs que sont la RN21 et l'A62.

Au regard de cette situation géographique, la mission de protection des populations ne pourra être remplacée par un seul service d'analyse des risques et de ciblage centralisé.

La brigade de surveillance et d'intervention a vu son effectif diminuer de plus de moitié passant ainsi de 14 agents en 2002 à 7 postes pourvus aujourd'hui.

- Considérant que l'Etat doit assurer au territoire une garantie de protection ;
- Considérant l'annonce par le Chef de l'Etat, le lundi 16 novembre 2015, de la création de 1000 postes supplémentaires dans les services des Douanes ;
- Considérant que le maintien de ces services constitue un enjeu important pour le service public et la sécurité de nos concitoyens ;

Le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire le 29 décembre 2015 :

- ACCUEILLE favorablement les annonces du Président de la République du 16 novembre quant au recrutement de personnels supplémentaires dans les services de sécurité, notamment au sein des Douanes.
- AFFIRME son opposition à toute éventualité de fermeture, en demandant instamment le maintien de la brigade de surveillance et d'intervention ainsi que de ses moyens.
- DEMANDE au Ministre des Finances et des Comptes publics de reconsidérer l'impact du projet.

DELIBERATION N° D-2015-0081 : DESIGNATION D'UN ELU REFERENT SECURITE ROUTIERE
--

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur le Préfet demandant de procéder à la nomination d'un élu référent sécurité routière.

Ce réseau d'élus ainsi constitué permettra d'organiser un partage d'informations vers les communes en matière de sécurité routière (accidentalité, campagne de sécurité, actions de prévention...).

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré,

NOMME M. Pierre MUNCH, élu référent sécurité routière de la commune de Puymirol.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 h 00